

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	09
Présents	07
Représentés	01
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	00

DELIBERATION N° DE_110425_14b

Retire et remplace DE_110425_14

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du

11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **onze avril** à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain **BUJADOUX**, M. Alain **GRASS**, Mme Isabelle **CARTON**, M. Jean-Marie **BERTRAND**, M. Jean-Pierre **CHAPUT**, Mme Michèle **ALOUCHY**, M. Frédéric **DUPLEIX**

Excusé : Mme Michèle **TIXIER GALLAND**,

Pouvoir : M. Alexandre **BOURDERY** a donné pouvoir à Mme Isabelle **CARTON**

Date de convocation : 07 avril 2025

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie **BERTRAND**

Vente parcelles dépendant du domaine public au profit de Mme Evelyne GRAVEY DELAPORTE

Monsieur le Maire donne lecture des courriers en date des 14 et 17 février 2025, de Madame Evelyne GRAVEY DELAPORTE, domiciliée au 17 Chez Bardy, dans lesquels elle demande à acquérir :

1° Une partie de la parcelle dépendant du domaine public côté est et sud entourant sa maison cadastrée section AS numéro 47 ; au motif qu'il lui avait été donnée par la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision d'AUZANCES suivant une déclaration de travaux n° 23.241.86.he021 en date du 2 juin 1986, l'autorisation d'ouvrir une porte-fenêtre et de construire sur la parcelle dépendant du domaine public un balcon terrasse avec accès par 'un escalier tout en bois, sous condition d'obtenir l'autorisation du propriétaire du chemin public, savoir la commune de SAINT SILVAIN BELLEGARDE sur lequel la construction projeté devait être implantée.

Aux termes d'un courrier en date du 6 novembre 1986, Monsieur CHEVALIER, alors Maire de la commune de SAINT SILVAIN BELLEGARDE, a émis un avis favorable à la réalisation des travaux ci-dessus relatés sous réserve du respect des prescriptions suivantes : la reprise des murs extérieurs après modification devra être traitée en harmonie avec le bâtiment existant (jambages,...).

2° Une partie de la parcelle dépendant du domaine public côté nord formant un petit triangle partant de l'angle de sa véranda construite sur la parcelle section AS numéro 256 et à l'angle de sa maison cadastrée section numéro 47.

L'acquisition de ces deux parcelles dépendant du domaine public ne gênerait en rien le passage habituel mais formerait un ensemble cohérent pour sa maison.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal quant à ce projet d'aliénation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DEMANDE** le déclassement du domaine public concerné par ce projet d'aliénation.

- **ACCEPTÉ** le principe de vendre à Madame Evelyne GRAVEY DELAPORTE domiciliée au 17 Chez Bardy, lesdites parcelles dépendant du domaine public, sous condition que cette vente se fasse concomitamment avec la vente au profit de Monsieur François BELLAT et Madame Delphine PEYNOT, faute de quoi ladite vente au profit de Madame Evelyne GRAVEY DELAPORTE sera annulée.
- **PRÉCISE** que tous les frais seront à la charge du demandeur, à savoir, frais d'arpentage et de création de numéros cadastraux, frais d'actes et tous frais afférents à cette opération.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte qui sera rédigé en la forme administrative et tous documents se rapportant à cette affaire

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND